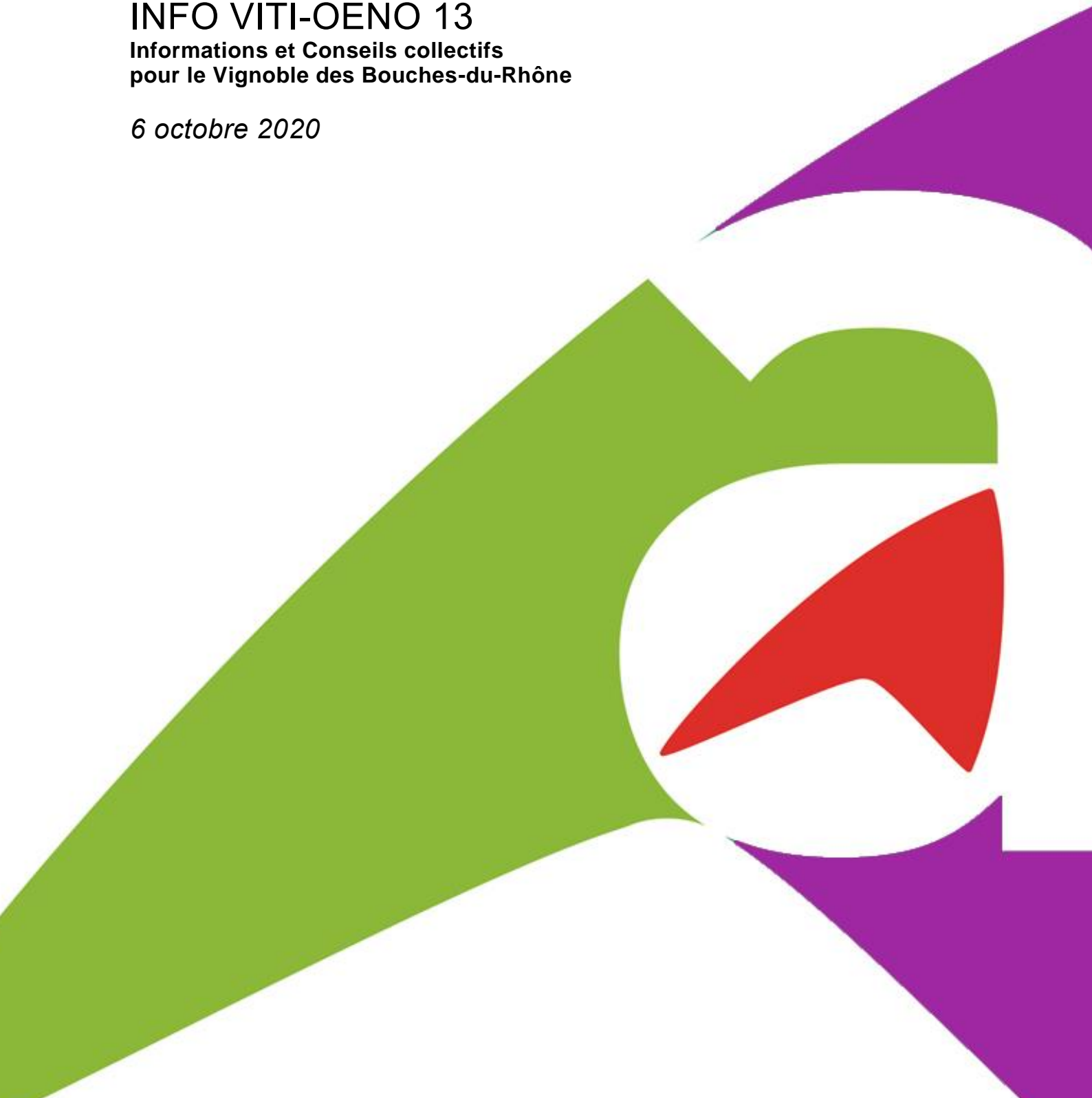


# INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

*6 octobre 2020*



Nous vous proposons dans ce bulletin de revenir sur les faits marquants du millésime 2020

## CLIMATOLOGIE ET PHENOLOGIE 2020 (DONNEES CLIMATIQUES CRIIAM SUD)

Après des pluies abondantes à l'automne 2019, l'hiver 2020 a été très sec. Les épisodes pluvieux des mois d'avril et mai ne permettent pas de combler le déficit. A partir de mi-juin, les pluies deviennent quasi inexistantes. Cette situation couplée à des températures élevées donne lieu à l'apparition progressive de symptômes de stress hydrique à partir de fin juin.

Le **débourrement** a été précoce cette année suite aux températures douces de l'hiver. Un épisode de gel les 24/25 mars a provoqué des dégâts variables selon les secteurs. Une hétérogénéité des stades sera observée par la suite dans les parcelles touchées, plus particulièrement dans les parcelles de grenaches. La **floraison** a démarré avec une dizaine de jours d'avance par rapport à 2019. A partir de juillet, les températures sont régulièrement supérieures aux normales. La **véraison** a également lieu avec une dizaine de jours d'avance sur 2019.

Les **vendanges** ont démarré la semaine du 10 août en zone précoce pour les cépages les plus précoces et se terminent en zone tardive.

## EXCORIOSE

Cette année, sur 43 parcelles contrôlées au débourrement, aucune ne présente une fréquence de symptômes supérieure à 10 %. C'est le niveau de symptômes le plus bas observé depuis 2008.

% de parcelles atteintes		Année												
		2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Fréquence excoriose	0	51	50	61	67	29	49	8	20	19	11	5	38	21
	1 à 10	49	47	36	27	42	51	50	73	57	73	60	42	71
	Sup à 10	0	3	3	6	29	0	42	7	24	16	35	20	8

## MILDIOU

La modélisation indiquait un risque (EPI) moyen à fort en sortie d'hiver. Un 1<sup>er</sup> foyer primaire a été découvert le 4 mai à Chateauneuf le Rouge, il était issu des pluies des 18 au 22 avril. Il a été suivi par la découverte de foyers primaires/ repiquages sur le secteur Sainte Victoire, Aurons, Le Puy Ste Réparate, La Fare les Oliviers, Arles... Les épisodes pluvieux successifs du mois de mai ont provoqué une hausse importante du risque. Fin mai, le niveau de risque est comparable à celui de 2018 à la même date : fort à très fort.

Début juin, 88% des parcelles de notre réseau présentent des symptômes dans le feuillage et 1/3 des parcelles présentent des attaques sur grappes, à des fréquences faibles (2 à 12% des grappes). Les pluies de début juin vont faire fortement progresser la maladie. Toutes les parcelles présentent des symptômes dans le feuillage début juillet.

Au final, seulement 8 parcelles sur les 36 de notre réseau d'observations sont exemptes de mildiou sur grappes. Dans les 5 parcelles natures, non traitées, 3 parcelles ont présenté des destructions quasi-totales de récolte, comme en 2018.

**Dans le cadre de « Viticulture, Qualité, Confiance » (VQC), cahier des charges qui remplace Nutrition Méditerranéenne Provence, 74 calendriers nous ont été communiqués cette année. Le nombre moyen de traitements anti-mildiou est de 5.8, toutes pratiques confondues (pour mémoire, 4.7 en 2019, 7 en 2018 et 4 en 2017).**

## OIDIUM

Les symptômes ont été observés tôt cette année, suite à la précocité de la végétation. Les premiers drapeaux sur Carignan sont notés dès le 5 avril dans des parcelles sensibles habituellement touchées. Les premiers repiquages sur feuilles sont notés en secteur précoce dans des parcelles sensibles à partir de mi-avril.

Le bilan à la fermeture de la grappe reste dans la moyenne des observations de ces dernières années : 83% des parcelles des 36 parcelles de notre réseau (tous cépages) présentent moins de 10% de grappes attaquées par l'oïdium.

Le tableau ci-dessous indique le % de parcelles en dessous du seuil de 10% des grappes attaquées à la fermeture de la grappe depuis 2008 :

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
83	91	86	78	77	80	80	86	72	81	84	71	56

Dans les 5 parcelles natures, non traitées, seule une parcelle a présenté des attaques sur grappes au-dessus du seuil de 10%.

**Dans le cadre de VQC, 74 calendriers nous ont été communiqués cette année. Le nombre moyen de traitements anti-oïdium est de 5.4 toutes pratiques confondues (pour mémoire, 4.5 en 2019, 5.8 en 2018 et 4.7 en 2017).**

## IFT : INDICATEUR DE FREQUENCE DE TRAITEMENT

L'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il permet d'évaluer le niveau d'utilisation des intrants phytosanitaires. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. L'IFT correspond au nombre de doses homologuées appliquées par ha et par an.

*Exemple : un traitement au Slogan à 4kg/ha, homologué à 4kg/ha appliqué sur 1 ha équivaut à un IFT de 1. Un traitement à 2kg/ha appliqué sur 1 ha avec ce même produit équivaudra à 1 IFT de 0.5.*

**La synthèse des 74 calendriers de traitement VQC indique un IFT fongicides moyen de 9.1 cette année. Hors produits de biocontrôle, cet IFT est de 7.1. L'IFT insecticides moyen est de 1.6 (0 à 3 traitements contre la flavescence dorée, selon les secteurs).**

## BLACK ROT

Quelques taches fructifères de Black rot dans le feuillage sont observées en juin (Rognes, Noves Chateauneuf le rouge et Lambesc - dans des parcelles non traitées).

**Au final, cette année, la maladie a été très peu présente dans le département et n'a pas occasionné de dégâts.**

## VERS DE LA GRAPPE

---

Cette année, l'eudémis est restée à nouveau localisée à quelques parcelles.

Les bilans glomérules indiquent que seul 8% des parcelles a un taux de glomérules supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes en 1<sup>ère</sup> génération.

Dans notre réseau, seule 1 parcelle en zone précoce sur 33 a dépassé le seuil de 10 % de grappes avec chenilles en bilan de 2<sup>ème</sup> génération.

En 3<sup>ème</sup> génération, 2 parcelles en zone précoce ont franchi le seuil de 10 % de grappes attaquées.

**Ce niveau de d'attaque, comme en 2019, reste historiquement faible pour notre réseau !**

## FLAVESCENCE DOREE

---

Les prospections du vignoble se terminent la semaine prochaine (16 octobre). Nous avons pu une nouvelle fois confirmer la sensibilité du cépage blanc Vermentino (ou Rolle) à la Flavescence dorée. Une parcelle découverte cette année sur la commune d'Arles présente plus de 4000 pieds symptomatiques.

Cette année, suite aux vendanges très longues, la mobilisation a été compliquée pendant tout le mois de septembre, à quelques exceptions près.

Nous avons prospecté des secteurs qui n'avaient pas été vus ces 3 dernières années. La surface prospectée sera inférieure ou équivalente à la moyenne des années précédentes avec plus de 60% des parcelles observées dans notre département.

Les prélèvements sont en cours sur 21 communes et plus de 120 parcelles. Ils seront finalisés rapidement avant la chute des feuilles. Les résultats d'analyses disponibles pour l'instant font apparaître les contaminations suivantes :

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2020 jusqu'au 28 septembre	Remarque
Aix en Provence	4	
Arles	11	<b>Commune nouvellement contaminée : Plusieurs domaines touchés, certaines parcelles fortement atteintes dont une à plus de 4000 ceps</b>
<b>TOTAL provisoire</b>	<b>15</b>	

Source DRAAF PACA le 29 septembre 2020 :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

Cette situation va évoluer car il reste encore des ceps marqués en attente de prélèvements et de nombreuses analyses sont en cours.

*Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19, plusieurs laboratoires agréés par l'Etat pour détecter la flavescence dorée ont été réquisitionnés, ce qui augmente le temps de traitement des échantillons envoyés dans le cadre de la flavescence dorée mais ne pénalisera en rien l'obtention des résultats.*

## LE POINT SUR LA FERTILISATION (GUIDE 2020/2021 P : 88)

Vérifiez l'équilibre de vos sols à partir de vos analyses et de vos observations dans vos parcelles (rendement, feuillage, état sanitaire...). Les apports de correction doivent être si possible guidés par des analyses de terre complétées par des analyses foliaires. Sur sol équilibré, les apports doivent compenser les exportations de la vigne.

**Azote** : la stratégie de la fertilisation azotée sera adaptée selon vos observations et vos objectifs de production, voir tableau ci-dessous.

Observation de la parcelle : vigueur et production (hors accident climatique ou sanitaire)	Vigne non enherbée ou enherbée 1 inter rang sur 2	Vigne avec enherbement permanent tous les inter-rangs
Excédentaires	A enherber tous les rangs 0 unité/ha azote	0 unité/ha azote
Équilibrées	0-15 unités /ha azote	0-30 unités/ha azote
Insuffisantes	15-30 unités/ha azote	30-50 unités/ha azote
Très insuffisantes	30-50 unités/ha azote	Revoir la stratégie d'entretien du sol*

\* Détruire un rang sur deux, changer d'espèce...

Dans tous les cas l'entretien du sol sous le rang doit être maîtrisé car à cet endroit, l'herbe est particulièrement concurrentielle

Pour les parcelles à objectif de rendement élevé (90 à 120 hl/ha) et sur raisin de table\*\*, majorer ces chiffres de l'ordre de 15 à 20 unités.

\*\*dans la limite de 50 unités maxi par hectare + 15u si présence d'un enherbement

**Potasse et Magnésie** : ces deux éléments doivent être gérés ensemble, car l'excès de l'un bloque l'assimilation de l'autre. En absence de carence, la fumure d'entretien ne doit pas dépasser les exportations : soit 60 à 90 Unités /ha maxi en potasse et 0 à 25 U/ha en magnésie. En sols très argileux, il est préférable d'apporter la potasse en localisé, si possible avec 2 coutres.

**Phosphore** : cas général, aucun apport, même en cas de déficit « théorique » indiqué par analyse (sol ou pétiolaire).

**Amendements organiques** : un bon taux de matière organique permet de résister à l'érosion, de retenir les éléments minéraux et l'eau, évite les dysfonctionnements d'assimilation des éléments minéraux et active la vie microbienne du sol. Les amendements ont une faible valeur fertilisante, inférieure à 3% pour les 3 éléments majeurs (N, P, K). Le broyage des sarments permet de restituer à lui seul environ 500 kg/ha par an sur les parcelles vigoureuses.

**Positionnement des produits** : Tous les fertilisants peuvent être positionnés durant le repos végétatif de la vigne, à l'exception de l'azote rapidement lessivable qui doit être apporté au printemps (engrais minéraux, engrais organiques d'origine animale type fientes).

## NOS ACCOMPAGNEMENTS VERS LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)



Vous souhaitez faire reconnaître vos bonnes pratiques environnementales, en obtenant la certification Haute Valeur Environnementale, ou plus simplement avoir des informations pour savoir où vous vous situez ?

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône vous accompagne à chaque étape de la certification environnementale, que ce soit en formation collective ou en appui individuel.

Pour plus d'informations, contactez :

Emmanuèle Davin Geil au 04 42 23 86 52 ou [e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr) ou

Vanessa Fabreguette au 06 74 55 81 19 ou [v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

Voir également la vidéo où Jean Claude PELLEGRIN, Vigneron au Château de Libran, coopérateur à la cave coopérative « Les Vignerons du Roy René » nous présente la certification Haute Valeur Environnementale :

[Vidéo présentation HVE](#)

## AGENDA FORMATION

« **Tailler ses plantiers et maintenir son potentiel de production** », une session organisée sur 2 jours est proposée avec Didier RICHY, conseiller viticole. Objectifs de cette formation :

- 11 décembre 2020 : revoir les principes de base de la taille et améliorer sa pratique notamment lors de la taille de ses plantiers et de l'ébourgeonnage
- 12 mars 2021 : échanger sur la mise en œuvre réalisée dans les chantiers de taille des plantiers.

Des formations ou prestations à l'échelle d'une entreprise peuvent également être réalisées après analyses des besoins de celle-ci et/ou définition des améliorations à apporter.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Didier RICHY au 06 30 51 44 02 ou par mail [d.richy@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:d.richy@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

« **S'initier à la dégustation des vins** » avec Ana CHAVARRI PADILLA, œnologue et formatrice à l'école de dégustation J. VIVET à Paris pendant 5 ans.

- 4 matinées en 2020 : 24 novembre, 1 Décembre, 8 Décembre et 15 Décembre.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Ana CHAVARRI PADILLA au 06 63 11 56 78 ou par mail [a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

### Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[\*\*Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic\*\*](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»